

BAREME**Barème de la DGFL 2020**

1/ la dotation globale de fonctionnement de chaque EPLE est constituée par la somme de trois postes :

- ⌚ Dépenses pédagogiques
- ⌚ Viabilisation entretien charges
- ⌚ Chauffage (pour les lycées dont le chauffage n'a pas été repris en gestion directe)

2/ le poste *Dépenses pédagogiques* est composé :

- ⌚ d'un montant au barème, calculé en fonction des effectifs selon les taux fixés ci-après
- ⌚ le cas échéant, d'un montant forfaitaire pour location d'équipements sportifs
- ⌚ le cas échéant, d'une dotation de solidarité calculée en fonction de l'effectif de l'établissement en fonction du taux ci-après
- ⌚ le cas échéant, d'une dotation spécifique au titre de la présence d'une annexe médicalisée
- ⌚ pour les EREA et ERPD, d'un montant à l'élève en fonction du taux ci-après

3/ le poste *Viabilisation entretien chauffage* est composé :

- ⌚ d'un montant calculé à la surface en fonction du barème ci-après
- ⌚ d'un montant calculé à la densité d'occupation (ratio surface par élève) en fonction du barème ci-après
- ⌚ d'un montant calculé à l'élève sur la base de l'effectif global de l'établissement (hors apprentis)
- ⌚ le cas échéant, pour les lycées Education nationale et les EPLEFPA, d'une dotation au titre de l'internat calculée en fonction de la capacité d'accueil et au taux indiqué ci-après
- ⌚ le cas échéant, d'une dotation selon les spécificités de l'établissement.

Taux 2020 du barème DGFL**Taux par formations 2020**

taux	taux (libellé)	Coefficient	Valeur
A0	taux spécial (EREA et ERPD, primaire et premier cycle)	6	153 €
A1	taux de base	1	25,50 €
A2	prépas littéraires	1,6	40,80 €
A3	prépas scientifiques	1,9	48,45 €
J1	technico-professionnel pré-bac	3	76,50 €
J2	technico-professionnel pré-bac	5	127,50 €
J3	technico-professionnel pré-bac	7	178,50 €
J4	technico-professionnel pré-bac	8	204 €
J4B	technico-professionnel pré-bac	8	204 €
J5	technico-professionnel post-bac	4,5	114,75 €
J6	technico-professionnel post-bac	7	178,50 €
J7	technico-professionnel post-bac	8	204 €
J8	technico-professionnel post-bac	12	306 €

Taux surface 2020 (poste *Viabilisation entretien chauffage*)

Tranches	Taux
<7500 m ²	3,64
7500 à <10000 m ²	3,14
10000 à <12500 m ²	2,33
12500 à <15000 m ²	2,37
15000 à < 25000 m ²	1,92
>=25000 m ²	1,92

Taux densité d'occupation (surface par élève) 2020 (poste *Viabilisation entretien chauffage*)

Tranches	Taux
< 12 m ² /élève	2,28
De 12 < 15 m ² /élève	2,05
De 15 < 20 m ² /élève	1,59
De 20 < 25 m ² /élève	1,61
De 25 < 30 m ² /élève	1,13
>= 30 m ² /élève	1,30

Taux surface non bâtie : 0,1 €/m²

Autres taux 2020

Taux du barème à l'élève : 25 €/élève

Taux de la dotation internat lycées : 65 €/lit

Taux location équipements sportifs (hors Paris) : 8 €/élève (effectif total de l'établissement) plafonné aux dépenses déclarées

Taux dotation spécifique EREA/ERPD : 390 €/élève

Taux de déduction de l'équipement de protection individuelle : 0,131€/m² de surface bâtie

Barème dotation spécifique de nettoyage des locaux :

le taux de déduction forfaitaire de la prise en charge du nettoyage des locaux est de : 0,227€/m² de surface bâtie.

Le déploiement de cette nouvelle politique étant progressif, il est prévu que les lycées qui ne pourront pas être dotés en 2020 de chariots nouvelle génération, pourront recevoir en compensation une dotation spécifique de nettoyage des locaux correspondant aux dépenses de fonctionnement pour le nettoyage, plafonnée au montant de la réfaction pour le lycée concerné.

Taux Dotation solidarité : 45 € /élève